

Les coûts liés à la réglementation inquiètent les gérants de fortune

> Gestion La loi sur les placements collectifs doit être modifiée d'ici à juillet 2013 pour être «eurocompatible»

> L'autorégulation ne suffit plus face aux pressions externes

Sébastien Dubas

«Les prochaines années seront décisives pour la profession.» Patrick Dorner, directeur de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), résumait par ces mots le sentiment qui prédominait au salon des gérants indépendants - invest11 - ces mercredi et jeudi à Genève. Si pour la majorité des 3600 gestionnaires indépendants que compte la Suisse (dont 1000 sont membres de l'ASG) le métier est suffisamment encadré, tous s'accordent à dire qu'une nouvelle réglementation est inévitable.

Car depuis la crise financière de 2008, les gérants de fortune - et plus

particulièrement les fonds alternatifs dans lesquels certains investissent - se sont retrouvés en première ligne face à la fronde politique et aux pressions internationales. Même les banquiers se disaient discriminés face à des gérants échappant au contrôle de la Finma.

«L'autorégulation n'est plus vendable, a expliqué mercredi Jean-Baptiste Zufferey, professeur de droit administratif à l'Université de Fribourg et membre du conseil d'administration de la Finma. Je m'en rends compte à chaque congrès international auquel je participe.» Même si les codes de conduite en vigueur sont «stricts à bien des égards», Patrick Dorner a lui aussi reconnu qu'une révision du sys-

«Les prochaines années seront décisives pour la profession»

tème s'imposait. «C'est un problème de crédibilité, a-t-il ajouté. Aujourd'hui encore, n'importe qui peut s'improviser gérant de fortune, c'est inacceptable.»

Une première étape sera de mo-



Patrick Dorner: «La bureaucratie est le plus grand danger.»

difier la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). La directive européenne concernant les gestionnaires de fonds d'investissements alternatifs (AIFM) - entrée en vigueur cet été - prévoit en effet un délai de deux ans pour que les pays tiers adaptent leur droit interne aux exigences de Bruxelles. La révision devra donc être implémentée d'ici à juillet 2013 pour permettre aux gestionnaires actifs en Suisse d'être reconnus comme «eurocompatibles» et de continuer à travailler avec des fonds de placement et des clients européens.

Pour l'instant, de nombreuses

zones d'ombre subsistent quant aux futures obligations imparties aux gestionnaires. Ce qui semble acquis, c'est l'accréditation que devront recevoir les gérants désirant continuer à traiter avec des fonds de placement européens. A ce titre, Jean-Baptiste Zufferey a confirmé que la Finma s'attendait à recevoir des centaines de demandes d'autorisation. L'autorité de surveillance financière envisagerait même l'ouverture de plusieurs succursales pour y faire face.

Si la Finma craint d'être submergée par les demandes d'autorisation, les gérants de fortune appréhendent, quant à eux, les coûts qui résulteront de cette nouvelle réglementation. Selon Patrick Dorner, «la bureaucratie représente le plus grand danger pour les gérants indépendants. S'ils doivent passer 80% de leur temps à faire de l'administratif, ils auront du mal à survivre.»

En attendant, Patrick Dorner reste optimiste et ne s'attend pas - contrairement à certains gestionnaires - à voir une multiplication des fusions ni un retour des gérants au sein des banques. «Si les gestionnaires ont choisi cette voie, a-t-il déclaré, c'est pour être indépendants. Et cette liberté, ils la garderont jusqu'au bout.»